



EXTRAIT DE PÉTITION

(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 508 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE des études scientifiques ayant fait consensus au sein de la communauté scientifique et médicale ont prouvé la dangerosité de l'amiante chrysotile et que l'utilisation de ce matériel provoque l'amiantose, le cancer du poumon, le mésothéliome ainsi que d'autres cancers;

CONSIDÉRANT QUE l'Organisation mondiale de la santé estime que plus de 125 millions de personnes sont exposées à l'amiante sur leur lieu de travail, que plus de 100 000 décès par année dans le monde sont associés à l'exposition à l'amiante et qu'en 2009, au Québec, la majorité des décès dus à des maladies professionnelles étaient causés par l'amiante;

CONSIDÉRANT QUE l'amiante chrysotile compte pour 100 % de l'amiante commercialisé dans le monde aujourd'hui, et que le Québec est la seule nation industrialisée à en produire et à en exporter, et que 52 pays ont déjà banni l'utilisation de l'amiante y compris le Japon et la Corée;

CONSIDÉRANT QUE la seule façon de protéger les travailleurs et travailleuses, mais aussi la population environnante, des maladies associées à l'amiante est d'interdire son utilisation, et par conséquent sa production et son exportation;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec qu'il cesse immédiatement toute aide financière et toute participation à l'industrie de l'amiante, qu'il n'octroie pas la garantie de prêt de \$58 millions qui permettrait d'ouvrir une nouvelle mine d'amiante à Asbestos, et qu'il utilise ce montant pour assurer le reclassement des travailleurs et travailleuses de cette industrie et permettre à la communauté d'Asbestos de faire la transition vers une économie sans amiante.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.


Amir Khadir, député de Mercier

31 mai 2011
Date